

La fin du conflit austro-serbe

Le triomphe de la diplomatie autrichienne

L'Europe qui suivait avec inquiétude depuis plusieurs semaines, les phases du conflit austro-serbe, respire enfin. Il n'y aura pas de guerre. L'Autriche arrive à ses fins sans verser du sang, grâce à l'habile diplomatie du baron d'Aehrenthal, mais surtout à la crainte salutaire qu'inspirait au monde le déploiement des forces militaires mobilisées par la monarchie austro-hongroise: le conflit austro-serbe est réglé.

Le ministre autrichien des affaires étrangères a dicté lui-même une note à remettre aux puissances y compris la Serbie, pour revenir ensuite à Vienne, note contenant les conditions que l'Autriche met au maintien de la paix. Par elle, la Serbie déclare catégoriquement:

1. Qu'elle n'a aucun droit sur la Bosnie-Herzégovine, et que son annexion par l'Autriche-Hongrie, en conséquence ne la touche d'aucune façon;

2. Elle est prête à vivre en bons termes avec l'Autriche-Hongrie;

3. Elle va immédiatement licencier ses réservistes.

La Russie, comme on sait, cédant à la pression de l'Allemagne, a déjà reconnu la thèse autrichienne; restait l'Angleterre qu'on disait irréductible et décidée à ne pas céder aux demandes de l'Autriche.

C'est dans la journée de samedi que devait avoir lieu l'entrevue de M. Cartwright, ambassadeur d'Angleterre et du baron d'Aehrenthal. On n'était pas sans inquiétude; on pensait que cette entrevue serait décisive; à l'issue de l'entrevue M. Cartwright télégraphia à son gouvernement les propositions de l'Autriche. Ce n'est qu'assez tard dans la soirée que les nuages se dissipèrent. Le baron d'Aehrenthal reçut à six heures seulement la dépêche de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres qui assurait la fin de la crise balkanique. M. Mensdorff-Pouilly y annonçait qu'au cours d'un entretien qui avait eu lieu dans l'après-midi, sir Edward Grey lui avait déclaré que le cabinet de Londres, dans l'intérêt du maintien de la paix, acceptait sans réserve et sans modification la formule proposée par le baron d'Aehrenthal.

L'ambassadeur d'Angleterre à Vienne, M. Cartwright, a été avisé de la décision de son gouvernement vers onze heures du soir. Il l'a communiquée officiellement à M. d'Aehrenthal dans la matinée d'hier, dimanche.

On croit savoir que les cabinets de Saint-Petersbourg et de Paris ont également fait connaître dimanche leur adhésion à la formule proposée par le baron d'Aehrenthal.

La marche des négociations est désormais facile à indiquer. Le comte Forgach ne remettra point de note à Belgrade; le cabinet serbe précisera ses intentions dans une circulaire adressée à toutes les grandes puissances. Le desarmement qui s'est effectué hier en Serbie est d'ailleurs la meilleure preuve des desseins pacifiques du gouvernement de Belgrade.

Petites nouvelles de la Suisse

Le compte d'Etat de la Confédération

Le compte d'Etat de la Confédération, pour 1908, boucle par un excédent de dépenses de fr. 3.488.252,52. Le budget prévoyait un excédent de dépenses de fr. 1.270.000 auquel sont venus s'ajouter les crédits supplémentaires votés à la fin de l'exercice et s'élevant à fr. 9.730.476. Le déficit présumé devait être de fr. 11.000.478. Or, comme le déficit ne s'élève qu'à fr. 3.488.252,52, le résultat du compte est ainsi de fr. 7.512.225,48 moins défavorable que celui auquel on aurait pu s'attendre.

Abstraction faite de la progression constante des dépenses dans presque tous les services de l'administration, le déficit doit être surtout attribué à la diminution qu'ont subie les recettes des douanes et des postes. Les recettes douanières ne se sont élevées qu'à fr. 70.322 mille. Elles sont restées non seulement de fr. 558.000 inférieures aux prévisions budgétaires, mais de fr. 2.943.000 inférieures à celles de l'exercice précédent. Le produit des postes dépasse, il est vrai, celui de 1907, mais il n'est pas moins de fr. 684.000 inférieur aux prévisions budgétaires.

Il y a lieu toutefois, de relever le fait que dans les dépenses sont compris un versement de 4 millions de francs au fonds des assurances et la première annuité, au montant total de fr. 2.500.000 versée en 1908, sur les subventions allouées aux chemins de fer rhodâns et à la Compagnie des Alpes bernoises. Sur le premier de ces versements, le compte de l'exercice de 1908 eût présenté un excédent de recettes de fr. 500.000 environ.

Sociétés de tir suisses

L'assemblée générale des syndicats d'assurance-accidents des sociétés de tir de Suisse, réunie à la salle du Grand Conseil à Aarau, comptait 290 participants. Elle a approuvé le rapport de gestion et les comptes, qui démontrent que l'association compte 345 sections et 61.542 membres, ainsi qu'une fortune de 120.700 francs, un fonds de garantie de 70.000 francs, et un fonds de réserve de 46.000.

L'assemblée a voté une modification peu importante des statuts et a décidé qu'à l'avenir les frais pour soins médicaux seront remboursés également pour les membres soignés à l'hôpital. Elle a voté également l'augmentation de l'indemnité de 5 à 6 francs par jour.

Fatale méprise

Une femme de Rapperswil, qui avait bu par mégarde de la nitro-benzine, est morte dans d'atroces souffrances.

La session des Chambres

La loi sur les traitements — Le budget du Gothard — Le droit d'asile et l'affaire Wassilieff

Berne, le 27 mars. (De notre correspondant particulier). — La session des Chambres qui vient de se terminer ne sera point qualifiée d'« historique » par les chroniqueurs de l'avenir.

Aucun monument législatif n'en sortira. Néanmoins son intérêt est loin d'être nul, car la plupart des discussions qu'on y a entendues, bien que présentant une valeur secondaire, sans doute, seront retenues par ceux qui suivent de près la politique fédérale.

Il ne s'agit pas, cela va sans dire, du Conseil des Etats, qui n'avait à délibérer que sur des brouillures et a eu beaucoup de peine à tenir chaque jour une séance d'une heure. Mais le Conseil national a adopté la loi sur les traitements des employés fédéraux, le budget de l'arrondissement du Gothard et repoussé la motion Brustlein sur le droit d'asile.

L'opposition à la loi sur les traitements a été conduite par M. Sulzer, le grand fabricant de machines de Winterthur. M. Sulzer n'est pas un homme qu'on ait le droit de plaisanter. Il possède à fond les questions économiques, dont il s'est fait une spécialité. Néanmoins il perd un peu de son autorité par son manque de mesure, ce que M. Comtesse ne s'est pas fait faute de lui rappeler.

M. Sulzer avait raison en un certain point en soutenant que les traitements des employés de l'Etat ne devaient pas dépasser en une trop large mesure ceux qu'accordent les particuliers. M. Comtesse n'avait pas tort non plus en déclarant que le gain de certains postiers de Berne et de Zurich ne leur permettait pas de vivre convenablement. Le malheur, c'est que le coût de la vie présente dans les régions des différences essentielles, qu'il est absolument impossible de classer, même en tenant compte de la population des localités.

Quant à l'égalisation des traitements des employés fédéraux et de ceux des Chemins de fer fédéraux, que réclame M. Sulzer, elle constitue également un postulat impossible. Car l'Etat, en prenant possession des compagnies de chemin de fer, n'a pas pu bouleverser de fond en comble le système de rétribution de leurs employés. Aujourd'hui encore, il paraît impossible de léser les droits acquis.

Si une pérennité doit se faire, c'est d'ailleurs sur la base du système des traitements des postes et des télégraphes, qui est le plus ancien, et non de celui d'une administration récemment constituée. M. Sulzer pourra faire valoir ses arguments avec plus de force lors de la révision de la loi sur les traitements du personnel des C. F. F.

Finalement le projet de loi du Conseil fédéral a été préféré à l'unanimité moins 3 voix à celui de M. Sulzer, puis a passé au Conseil des Etats, qui dans un sentiment d'indépendance qui l'honneur, a refusé de le discuter séance tenante.

Les employés fédéraux ont à leur actif de s'être montrés d'une modération louable dans leurs revendications. Il n'en est pas de même malheureusement des employés des C. F. F., qui ont souvent manifesté un état d'esprit qui les rend chaque jour moins populaires. On en a vu quelques échos lors de la discussion du budget du II^e arrondissement, formé par le réseau actuel du Gothard.

Rappelons tout d'abord que les employés du Gothard ont été très adroits dans leurs revendications à l'égard de la Compagnie. Ils ne réclamaient à cette dernière, disaient-ils, que des conditions égales à celles des employés des C. F. F., mais en fait les traitements qu'ils ont obtenus leur sont sensiblement supérieurs. Aujourd'hui, naturellement, ce sont les employés du réseau général qui réclament des conditions identiques à celles dont jouissent leurs camarades du Gothard.

Le Conseil fédéral s'est borné à garantir aux employés actuellement en service le statu quo jusqu'au 1^{er} avril 1912, date à laquelle la loi sur les traitements des C. F. F. sera appliquée sur tout le territoire suisse.

Dans son rapport, M. Secrétan s'est attaché à montrer aux employés du Gothard qu'en passant au service de la Confédération ils s'engageaient à respecter ses lois. Il est évident qu'une grève serait fort mal vue à l'heure actuelle par le public, qui demanderait le remplacement pur et simple des grévistes par l'excédent d'employés des C. F. F. dont personne aujourd'hui ne conteste l'existence.

Pour terminer le menu de la session, M. Brustlein est venu nous parler du droit d'asile et de l'affaire Wassilieff.

Nous avouons que le droit d'asile à l'égard des étrangers qui se conduisent convenablement chez nous, bien entendu, nous semble être une noble tradition, à laquelle on a tort de toucher. La proposition de M. Brustlein d'une majorité des deux tiers des juges fédéraux pour l'extradition ne nous paraît point irréaliste, pas plus que celle de M. Hilty d'un véritable plenum des dix-neuf juges, en lieu et place du quorum de onze juges qui permet au président de former sa majorité comme il l'entend.

Mais ces idées n'ont point prévalu contre l'hostilité du Conseil fédéral et de l'assemblée aux révolutionnaires russes, qui ne l'avaient d'ailleurs pas volé.

Espérons qu'à l'avenir nos Tignaskoff et nos Bombovitch se tiendront pour dit. Le proverbe « Qui sème le vent récolte la tempête » leur est plus que jamais applicable.

Une réforme nécessaire

Sous ce titre, la « Revue suisse des Inventions et de l'Industrie », nouvellement fondée à Lausanne, commence une campagne pour l'obtention de la garantie universelle de la propriété industrielle par un dépôt unique dans un seul pays. Elle publie, dans ce but l'avant-projet suivant qui pourrait servir de base à l'étude de cette question:

« La mise en pratique de cette garantie universelle n'est pas irréalisable. Voici, à titre d'exemple, sous quelle forme elle pourrait être introduite dans notre petit pays, qui se doit à lui-même, à sa réputation progressiste de donner l'exemple.

1. La Propriété intellectuelle est créée, et reconnue et une loi garantit à l'auteur la « perpétuité » de ses droits.

2. La Propriété intellectuelle est subdivisée en autant de branches que de divisions des connaissances de l'esprit humain.

3. Pour obtenir la protection légale, il suffit à un auteur de déposer son invention selon des prescriptions spéciales, sous forme d'un mémoire avec dessin assez précis pour le distinguer des autres. Ce dépôt « ne sera soumis à aucune taxe » et pourra se faire dans chaque commune, auprès d'un fonctionnaire qui délivrera un reçu. Des formulaires seront délivrés, par ce même fonctionnaire ainsi que les règlements nécessaires pour guider l'inventeur dans la rédaction de son mémoire et les proportions des dessins à déposer.

4. Aucune taxe de dépôt ou annuité ne sera réclamée, mais l'auteur après avoir opéré son dépôt « abandonne de ce fait sa propriété au domaine public » à charge par celui-ci de remplir les formalités suivantes:

5. Toute invention déposée sera immédiatement centralisée à Berne.

6. La publicité sera faite dans les 30 jours par un résumé publié dans un organe officiel spécial.

7. La copie in-extenso du mémoire sera reproduite à un nombre d'exemplaires suffisant qui seront adressés à chaque commune où les intéressés pourront les consulter.

8. Tout intéressé qui désire employer la nouvelle invention aura le droit de le faire immédiatement à la condition expresse de payer à l'Etat une redevance représentant, par exemple le 10 % de la valeur marchande industrialisée ou un droit fixe équivalent pour les objets de même catégorie avec l'obligation de faire apposer un poinçon spécial. Ce poinçon donne le droit de vente. (Ce contrôle n'offre aucune difficulté puisqu'il fonctionne actuellement pour les matières or et argent, les bijoux, les boîtes de montre, etc.)

9. La redevance sera partagée « par moitié » entre l'inventeur et l'Etat. Ce dernier aura la garde, le poinçonnage, la publicité, la perception et les poursuites à sa charge.

» Avec une telle loi, l'invention simple ou importante serait de suite exploitée par le spécialiste intéressé qui doit devancer ses concurrents et qui est sans cesse à l'affût de nouveautés. L'inventeur est, en général, pas commerçant, encore moins administrateur, et il n'arrive que rarement à tirer parti de son invention actuellement. Souvent pour ne pas dire presque toujours, ses exigences sont trop élevées, il ne trouve pas à mettre son invention en exploitation et elle est abandonnée pour lui et souvent aussi pour le public.

» Les grandes lignes de la réforme exposée plus haut auraient pour conséquence de répartir loyalement et justement l'auteur d'une conception nouvelle et utile quelconque. L'inventeur délivré des soucis d'argent pourrait continuer à travailler, l'esprit libre et avec des facilités nouvelles grâce aux aptitudes spéciales qu'il possède. Il deviendra utile à la société, honoré et il ne sera plus le paria dont la martyrologie de la science nous donne tant d'exemples terribles et tristes.

» Cette nouvelle organisation développerait le progrès dans des proportions inconnues, et ce jour, inaugurée, dans un bref délai, elle serait le point de départ d'un développement économique considérable.

Cette œuvre étant organisée en Suisse, il deviendrait possible par un « Congrès spécial de la Propriété intellectuelle », de réaliser l'unification de cette législation pour tous les pays. Ce serait incontestablement un progrès « immense » qui supprimerait d'un seul coup la contrefaçon et par une disposition spéciale assurerait des revenus à la nation dont les membres développeraient le plus de génie inventif (Voir § 4 ci-après).

Voici en résumé comment le projet pourrait s'appliquer au point de vue international.

§ 1. Le seul fait de déposer un brevet dans un pays suffirait pour assurer au déposant le droit d'auteur dans tous les pays de l'Union internationale de la Propriété intellectuelle et cela sans frais supplémentaires.

§ 2. Les capitales de chaque nation centralisant tous les documents qu'elles recevront de leurs communes, les communiqueront immédiatement (dans les 10 jours), au bureau central de la Propriété intellectuelle internationale, à Berne, par exemple. Ce bureau répartira en suite des copies, dans le minimum de temps, à chacun des Etats associés. Les Etats réperteront à leur tour à leurs subdivisions administratives équivalentes à nos communes.

§ 3. La redevance pour l'exploitation d'un brevet sera la même pour tous les pays: 10% par exemple, de la valeur marchande, etc.

§ 4. Le partage sera divisé en trois parts égales:

a) Un tiers à l'Etat où est exploitée l'invention.

b) Un tiers au pays où a été déposée l'invention.

c) Un tiers à l'inventeur ou auteur industriel.

§ 5. Les Etats restent envers leurs administrés et entre eux comptables et garants des droits des inventeurs.

Telles sont les données générales de cette réforme.

conomiques formidables pour notre petit pays. L'importance des redevances deviendrait rapidement telle que les revenus tombant dans les caisses de l'Etat seraient suffisants pour remplacer presque tous les impôts. Il ne s'agit pas ici d'une conception utopique, d'un projet irréalisable. Il suffirait pour arriver à sa réalisation que les principaux organes des partis politiques nous viennent en aide et nous soutiennent, que quelques députés intelligents et énergiques présentent ce projet après l'avoir étudié et remanié.

CANTON DU VALAIS

Fédération cantonale de tir

L'assemblée annuelle de cette fédération a eu lieu dimanche, à Sion, au local de la Cible, café du Casino.

La participation à cette réunion a été particulièrement forte: 13 sociétés étaient représentées par 29 délégués. 6 membres (sur 7) du Comité central (I) et les sections de Martigny, St-Maurice et Collonges-Eviougnaz manquaient seuls à l'appel.

En l'absence de M. L. Rey, démissionnaire, la séance a été présidée par M. Membrez, secrétaire-caissier de la fédération.

Le Valais, sera représenté à l'assemblée de la Société suisse des carabiniers, à Olten le 4 avril, par 2 délégués choisis dans les sections de Vouvry et St-Gingolph.

Le règlement de concours a été l'objet d'une longue discussion; finalement il a été adopté avec quelques modifications sur l'année dernière.

Le tir cantonal de sections aura lieu à Salvan, les 4, 5 et 6 juin et promet d'être très fréquent, si l'on en juge par l'entrain des sociétés fédérées et par la réception chaleureuse qui leur est réservée.

L'année dernière à Viège, 117 tireurs valaisans avaient pris part au concours.

Le nouveau Comité central a été constitué comme suit:

MM. Gustave Membrez, Sion, président; Carraux, Monthey, vice-président; J. Spahr, Sion, secr.-caissier; E. Simonetta, Martigny-bourg, P.-M. Wyr, Viège, J. de Stockalper, Hent-col, Brigue, E. Berthod, Vouvry.

La démission irrévocable de M. L. Rey, ancien conseiller aux Etats, a été fort regrettée.

M. Rey a présidé avec distinction la fédération durant de nombreuses années, il était très compétent en matière de tir et s'était fait un nom dans le monde des tireurs.

Sur la proposition d'un délégué, le tir de campagne adopté et subventionné par la Société suisse des carabiniers sera mis à l'étude par le comité; il pourra probablement s'effectuer cette année dans les différentes contrées du canton.

Un vin d'honneur offert par la Cible de Sion et servi dans les channes d'étain et les coupes de cette société a contribué également à l'entrain et à la bonne réussite de cette réunion.

Renseignements

Sierre — Conférences de droit commercial

La Société Suisse des Commerçants a eu l'heureuse idée de faire donner un cycle de conférences de droit commercial par M. l'avocat Joseph de Chastonay. Nous avons assisté à la 3^{me} conférence de ce cycle, où le conférencier a principalement expliqué le prêt et le cautionnement en s'inspirant du code fédéral des Obligations et des théories de M. le professeur Virgile Rossel; parlant de l'intérêt, le conférencier s'est basé sur l'économiste Gide, aux idées vraiment parisiennes, jolies, pleines d'esprit... M. de Chastonay choisit un style à la portée de tous, il s'évertua à ne pas être abstrait en citant de nombreux exemples de la vie pratique. Mardi prochain, aura lieu à l'Hôtel Terminus, à 8 1/2 du soir une conférence sur la loi des poursuites. La guerre aux mauvais débiteurs est un art que tout commerçant doit connaître, ce sera donc une causerie de haute importance. Marc.

Arboriculture

Nous rappelons encore que le cours de taille aura lieu le 30,31 mars et 1^{er} avril. Le 30 mars, à 1 1/2 h. précises, après-midi, à l'Hôtel de Ville, Sion, M. Oscar Perrollaz, donnera une conférence publique sur l'arboriculture commerciale.

Le 31 mars, à une heure non déterminée encore, M. le Dr Wuilloud, parlera des engrais chimiques, appliqués aux arbres.

Le 1^{er} avril, M. F. de Gendre, traitera en plein air, de la question si importante des insectes nuisibles aux arbres fruitiers.

Le retrait des monnaies grecques

La convention monétaire entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse prescrivant le retrait de la circulation de toutes les monnaies divisionnaires grecques (pièces de 2 francs, 1 franc, 50 et 20) doit entrer en vigueur dans un délai de quatre mois à dater du 1^{er} avril prochain. Mais le gouvernement italien s'étant trouvé dans l'impossibilité de faire voter et par suite de ratifier la convention en temps utile, en raison de la dissolution du Parlement italien, un accord vient d'intervenir pour reporter du 1^{er} avril au 15 mai le point de départ du délai de quatre mois.

Le public aura donc, à dater du 15 mai un délai de quatre mois pour verser ou échanger aux caisses publiques les monnaies divi-

Faits divers

Industrie minière

Nous apprenons de source bien informée que les mines de Comtesse, ainsi que celles de Veisivi et Satarna, viennent d'être acquises par la Société des Mines du Val d'Hérens. L'une de ces concessions avait été exploitée on s'en souvient par la Société du Haut-Rhône, qui jouissait d'une renommée sur laquelle nous nous dispenserons d'insister.

La Société du Val d'Hérens, constituée d'après la législation suisse, inscrite au registre du commerce, a son siège social à Sion. Son conseil d'administration est présidé par M. P. Coppaz banquier à Lyon. Notre sympathique compatriote M. A. L. Sierro juge à Euseigne est chargé de la direction commerciale, et la partie technique confiée à M. Ed. Spahkowsky, ingénieur civil.

Nous souhaitons que cette affaire, menée d'ailleurs par des personnalités dont l'honorabilité est hautement appréciée, apporte dans notre vallée un peu de bien-être; ainsi adressons-nous à la jeune société tous nos vœux de succès et de prospérité.

Mœrell — Des esprits cambrioleurs

Dans la nuit du 22 au 23 courant, entre une et deux heures du matin, le bureau des postes de Mœrell a été cambriolé.

D'après les indices relevés, les auteurs de ce cambriolage devaient parfaitement connaître les lieux.

Le directeur du bureau des postes était absent cette nuit là et les habitants de la maison, gens naïfs et de bonne foi, entendant un bruit insolite, se persuadèrent qu'il s'agissait de pauvres âmes du purgatoire, condamnées sans doute à venir travailler, pendant le repos des vivants, au triage des correspondances. Ces bonnes personnes se mirent donc à prier dans l'intention louable de soulager les esprits, et pendant qu'elles égreuaient le chapel, les malfaiteurs continuaient leur fructueux travail.

Cependant un voisin ayant aussi entendu du bruit, entrouvrit la fenêtre et mit le nez au dehors juste à temps pour voir sortir du bureau des postes trois ombres ou plutôt trois hommes enveloppés dans des manteaux... C'étaient les esprits qui avaient achevé leur besogne.

Le matin les employés des postes constatèrent que les prétendus esprits avaient emporté 1300 francs de la caisse.

Mœrell — Une alerte

Vendredi les habitants de Mœrell ont été mis en émoi par des cris d'alarme; le haut du village était enveloppé d'une épaisse fumée à croire que tout le quartier était en feu. Mais on a constaté qu'il ne s'agissait que d'un grand feu de cheminée que de prompts secours eurent vite maîtrisé, heureusement car les étincelles tombaient sur la provision de bois d'un boulanger voisin et les auraient bientôt enflammées mettant ainsi en danger tout un pâté de maisons.

En visitant un peu plus souvent les cheminées, on éviterait certainement des alarmes de ce genre.

Sion — Lavoirs publics

Un de nos abonnés nous écrit:

Ayant lu dans le n. 35 de votre journal que l'honorable Conseil municipal de Sion, en séance du 12 mars, a pris l'initiative de créer deux lavoirs publics, l'un au nord, l'autre au sud de la ville, je me permets de l'en féliciter et de le remercier d'avoir ainsi pris bon note du vœu que j'avais formulé à ce sujet.

Je suis certain que ce projet sera mis sans retard en exécution et que bientôt nos ména-gères des quartiers pauvres de la ville pourront laver journalièrement leur linge dans une claire et limpide eau, à l'abri de tous les temps.

N'oublions point que si nous voulons marcher avec le progrès il faut le faire sous tous les rapports et que fournir à tout le monde le moyen de se tenir propre est une des premières nécessités. Dans un pays comme le notre où l'eau coule en abondance cela n'est pas difficile à réaliser.

Au nom de la population, merci à nos édiles.

Un citoyen qui, quoiqu'étranger sur la terre étrangère aime son pays. F. C.

Informations

Mouvement industriel en Valais

Il y avait à fin 1907, dans notre canton, 61 établissements soumis à la loi sur les fabriques, aux cours de l'année, 10 fabriques nouvelles ont été inscrites et 3 radiées, le nombre des fabriques à la fin de 1908 était donc de 68.

Députés valaisans aux Chambres fédérales

Dans la liste des membres de diverses commissions parlementaires fédérales, nous relevons les noms de députés valaisans:

Commission de la seconde conférence de La Haye, MM. Ribordy et de Lavallaz.

Commission pour le rapatriement des étrangers indigents: M. Roten.

Commission pour les conventions des chemins de fer Nyon-Divonne et Martigny-Chamonix, M. de Preux.

Commission de la régie de l'alcool: M. Roten.

AVIS

Les réclamations de nos abonnés étant notre seul moyen de contrôle, nous prions ceux qui ne recevraient pas régulièrement le journal, de nous en informer.

Echos

Macabre plaisanterie judiciaire

Une dépêche de Berlin annonçait, il y a trois jours, que le commis Richard Henkel, qui le 8 décembre dernier, assassina dans son magasin à Vienne le bijoutier Julius Frankfurter et le dévalisa, a été condamné à mort et à la perte de ses droits civils.

La Palisse même eut certainement estimé que la seconde partie de la condamnation était superflue: comment un homme mort peut-il jouir encore de ses droits civils?



Un concours de centenaires

Un concours d'un caractère vraiment nouveau vient de s'ouvrir spontanément en Belgique. Une Mme Diffens, de Duffet, âgée de 104 ans, s'étant proclamée la doyenne des citoyennes belges, a provoqué dans la presse plusieurs protestations. Plusieurs dames se sont présentées avec des pièces authentiques leur attribuant de 104 à 105 printemps. Par la voie de la presse, une vénérable interne de l'hôpital de Saint-Amand, en revendique 105. Enfin, une habitante de Waraume, Mme Elisabeth Renier, vient d'établir, pièces d'état civil à l'appui, qu'elle naquit en 1800, et elle invoque son brillant état de santé pour escompter un lustre ou deux. Sommes-nous, au bout? Et la dame de 104 ans ne sera-t-elle pas classée bientôt parmi les « jeunesses » du patriarcat?

Quoi qu'il en soit, l'hygiène moderne fait de tels miracles que les centenaires publiquement célébrés deviennent, en Belgique, faits extrêmement fréquents, surtout dans le monde de la petite bourgeoisie. Et ils donnent lieu à des fêtes tout à fait pittoresques, en province, particulièrement. La vie frivole des villes est visiblement moins propice à la longévité.



Curieuse reconstitution historique et artistique

Le baron Descamps, ministre belge des sciences et des arts, a décidé la réalisation d'un projet qui ne manquera pas de susciter un vif intérêt dans les milieux artistiques. Pour le Salon des beaux arts de 1910 qui sera installé au palais du Cinquantenaire à Bruxelles, le gouvernement tenterait une reconstitution du « siècle d'Albert et d'Isabelle ». Par des documents précis, tableaux, tapisseries, meubles armoriés, on organiserait une reproduction fidèle de la cour d'Albert et d'Isabelle, qui fut une des plus brillantes de l'Europe. Les chefs-d'œuvre de la grande école flamande de Rubens, de Van Dyck, de Teniers, seront réunis là, et dans ce cadre unique on organisera des fêtes inspirées par celles qui furent données à Bruxelles au début du dix-septième siècle. Cette évocation d'une grande période de l'histoire de Belgique fera pendant à l'exposition rétrospective de la Toison d'Or, qui eut lieu à Bruges il y a deux ans. La réalisation de ce projet sera confiée à une commission nationale qui comprendra les principaux artistes belges, et des démarches sont faites auprès de certains gouvernements pour obtenir le « prêt » de certaines œuvres précieuses se rapportant à cette époque et qui se trouvent dans des musées étrangers.

Nouvelles à la main

Dans un café, de S... deux copains discutent de l'éventualité et de l'imminence d'une guerre entre l'Autriche et la Serbie, lorsque au cours du dialogue, l'un d'eux hasarde cette réflexion peu rassurante:

— Fourvu que cette nouvelle frottée, nous oblige pas, comme en 1870, à aller de nouveau aux frontières.

Et la galerie de rire et celui qui a débité la tirade de se montrer étonné et de ne s'apercevoir que plus tard de sa boulette géographique.

Affaires du Venezuela

Déclarations de M. Castro

C'est seulement dans la soirée qui suivit son arrivée à Bordeaux que M. Castro apprit par une communication officielle de l'agent général de la Compagnie transatlantique M. de Vialle, que le gouvernement vénézuélien avait décidé de s'opposer à l'entrée de la « Gadeloupe », dans un port de la Guayra, si le navire avait l'ancien président à son bord, et que par conséquent la compagnie ne pourrait lui délivrer le billet que pour une escale en deçà du Venezuela. Il marqua un vif désappointement et qualifia d'arbitraire la mesure prise par le gouvernement vénézuélien. Il exprima l'espoir que la France interviendrait pour la faire rapporter.

Vendredi, M. Castro et sa famille se rendirent en automobile à la gare maritime du Médoc pour prendre le train de la compagnie Paullac. Des compartiments spéciaux avaient été réservés. Dès l'arrivée du train, ils se rendirent du wagon au paquebot « Gadeloupe » où ils occupent les mêmes cabines qu'au voyage d'aller. Au repas, l'ex-président alla s'asseoir à la même table où il avait été servi en décembre.

— Je reprends ma place, dit-il en s'asseyant. C'est de bonne augure.

Quelques instants après le repas, revenu à sa cabine, il se laissa interviewer par les journalistes, qui l'avaient suivi jusque sur le bateau.

— Vous savez sans doute, lui demanda-t-on, que le bruit a couru que vous aviez quitté le Venezuela dans la crainte d'une révolution prochaine? Qu'y a-t-il de vrai dans cela?

— Rien, répondit-il, c'est une calomnie. Je ne craignais aucun mouvement subversif dans mon pays. Je n'ai rien fait pour mériter de mes concitoyens. Je suis simplement victime de la trahison de celui que j'ai aimé comme un fils, de Gomez, à qui, à mon départ, j'avais confié pour un certain temps les destinées de ma patrie. N'a-t-il pas osé, lui que j'ai comblé de mes faveurs, faire main-basse sur mes propriétés privées? Dans son œuvre coupable Gomez a eu comme complice le docteur Jésus Paul.

Et l'ex-président se répand en invectives contre l'ex-ministre des affaires étrangères vénézuélien, aujourd'hui envoyé en Europe.

— La diplomatie du docteur Paul, poursuit Castro, est par trop facile. Ne se borne-t-il pas à entretenir des relations aimables avec l'Allemagne, puissance qui a toujours eu les meilleurs rapports avec nous?

— Que pensez-vous de la mesure prise à votre égard par le gouvernement vénézuélien?

— Elle est inique, mais surtout offensante pour la France. Il est absolument contraire au droit international d'empêcher un navire étranger d'entrer dans un port parce qu'il a à son bord une personne que l'on ne veut pas voir débarquer. Et je ne comprends pas que votre pays ne proteste pas avec la dernière énergie. Ce serait de la dignité d'autant plus que le gouvernement vénézuélien actuel est un gouvernement d'usurpateurs et d'anticonstitutionnel. Gomez n'a pas été élu par les députés de la nation. Il s'est emparé du pouvoir à lui confié par moi, je le répète.

« A dmettons qu'on soit en droit de ne pas me laisser débarquer — et cela n'est pas; ce ne serait pas une raison pour ne pas laisser rentrer ma famille au Venezuela. Qu'on fait les miens à ceux qui aujourd'hui s'insurgent contre moi? La raison pour laquelle on ne veut pas me laisser revenir dans mon pays, c'est qu'on me considère comme innocent de tous les méfaits qu'on m'impute et qu'on sait qu'il me serait trop facile de me justifier. Quand un homme a commis un crime, on demande son extradition; moi j'offre de rentrer « proprio motu » et l'on refuse de me recevoir, alors qu'un contraire on devrait être heureux que je vienne me soumettre à mes juges.

— Où allez-vous débarquer et vous fixer?

— J'ai pris pour moi et les miens un billet de passage pour la Trinitad, située, comme vous le savez, à deux heures de la côte vénézuélienne; là, je veux vivre tranquillement loin de la politique.

Ces dernières paroles n'ont pas grand accent de conviction. On sent que celui qui les prononce a des projets qu'il ne veut pas dévoiler et dont les paroles qu'il a dites en s'asseyant à table semblent être un indice. A la Trinitad sans doute il attendra les événements et peut-être saura-t-il en provoquer de favorables.

— Est-ce bien un baptême, disaient les passants.

— Et l'un d'eux, plus soupçonneux encore que ses camarades, fit arrêter la voiture dont il visita l'intérieur avec soin.

Le résultat de sa visite fut que le bébé bien couvert n'était qu'une simple dame-jeanne remplie d'huile. De même, les voyageurs du sexe masculin étaient revêtus de cuirasses creuses et contenant également de l'huile.

Enfin, les femmes dissimulaient sous les plis de leurs longues jupes un certain nombre de récipients.

Dame-jeanne, cuirasses et récipients furent saisis par les soins des préposés qui dressèrent des procès-verbaux contre les délinquants. Et le public de rire à la ronde.

La vie chère en Italie

Pendant le mois de mars, le prix de la farine et du pain a considérablement augmenté en Italie.

A la Chambre, tous les partis, même celui des agrariens, vont demander la suppression des droits sur les blés et farines. La séance sera très agitée.

Inondations et crues d'eau

PETERSBOURG, 29. — Les inondations dans le gouvernement de Radom sont les plus

nézuélienne; là, je veux vivre tranquillement loin de la politique.

Ces dernières paroles n'ont pas grand accent de conviction. On sent que celui qui les prononce a des projets qu'il ne veut pas dévoiler et dont les paroles qu'il a dites en s'asseyant à table semblent être un indice. A la Trinitad sans doute il attendra les événements et peut-être saura-t-il en provoquer de favorables.

NOUVELLES DIVERSES

La renonciation du prince Georges au trône de Serbie est un fait accompli

La renonciation au trône du prince Georges de Serbie, est maintenant un fait accompli. Une seule protestation a été élevée à la Skoupitchina, quand lecture fut donnée de l'acte de renonciation du prince et de la lettre du roi Pierre qui l'accompagnait. Cette protestation émanait de M. Markowitch, qui a déclaré que pour accepter l'abdication du prince, la grande Skoupitchina devait être convoquée. Mais l'assemblée a passé outre à cette proposition et a pris acte de la renonciation du prince. Une proclamation royale, affichée dans tout le pays, a appris officiellement la nouvelle abdication au peuple serbe.

Aussitôt après l'abdication, le prince Georges s'est rendu chez son frère Alexandre, pour le féliciter de son accession au titre de prince héritier. Les deux frères s'embrassèrent, le prince Alexandre était ému aux larmes, quand son frère lui a dit: « Je te souhaite d'avoir plus de chance que j'en ai eue. »

On croit que le prince Georges va prendre du service dans l'armée russe.

BELGRADE, 29. — Dans une édition du « Journal officiel » parue dimanche après-midi le roi Pierre porte à la connaissance de son peuple la renonciation du prince Georges à la succession au trône et proclame prince héritier son second fils le prince Alexandre.

Cette proclamation a été accueillie en ville avec la plus grande indifférence. Le calme règne partout.

La contrebasse au baptême

On écrit de Valence: Une jardinière arrivait, vendredi, au grand trot de ses mules enrubbannées, à l'octroi de Rubazza. A l'intérieur du véhicule se trouvaient trois hommes et deux femmes, dont l'une portait entre les bras un bébé soigneusement enveloppé dans ses langes. Un groupe de trois hommes et de quatre femmes escortait la jardinière au milieu de manifestations joyeuses.

— C'est un baptême, disaient les passants.

— Est-ce bien un baptême, disaient les passants, comme le sont toujours, les employés de l'octroi.

Et l'un d'eux, plus soupçonneux encore que ses camarades, fit arrêter la voiture dont il visita l'intérieur avec soin.

Le résultat de sa visite fut que le bébé bien couvert n'était qu'une simple dame-jeanne remplie d'huile. De même, les voyageurs du sexe masculin étaient revêtus de cuirasses creuses et contenant également de l'huile.

Enfin, les femmes dissimulaient sous les plis de leurs longues jupes un certain nombre de récipients.

Dame-jeanne, cuirasses et récipients furent saisis par les soins des préposés qui dressèrent des procès-verbaux contre les délinquants. Et le public de rire à la ronde.

terribles qu'on ait vues depuis longtemps. Les torrents atteignent 5 kilomètres de largeur; plusieurs villages sont détruits; plus de 200 personnes sont noyées.

BRESLAU, 29. — De diverses parties de la Silésie on signale une crue des eaux.

La digue s'est rompue près de Ostrowo. La femme du bourgmestre de Neu-Staedtel, en séjour à Glogau, a été entraînée par les eaux débordantes, au cours d'une promenade, et s'est noyée.

Aux environs de Beuthen des centaines d'hectares de terrain sont sous l'eau.

BROMBERG, 29. — La Vistule a débordé près de Gaudenz; plusieurs rues de la ville basse sont sous l'eau. Les habitants de Langenau s'enfuient de leurs demeures.

Plusieurs bateaux ont rompu leurs amarres et se sont brisés.

COLOGNE, 29. — Le Rhin et la plupart de ses affluents continuent à monter.

Les échafaudages d'un pont en construction ont été enlevés.

La Ruhr supérieure a débordé, inondant de grandes étendues de terrains; il en est de même de la Sieg et de la Lahn.

La maladie du sommeil à Paris

Un cas de maladie du sommeil vient d'être constaté à Paris, dans des circonstances particulièrement bizarres. Avant-hier, le Père Beauchêne, de l'ordre du Saint-Esprit, se sentant assez souffrant, demanda l'autorisation d'aller voir son médecin, le docteur Martin. Mgr Leroy, supérieur de l'ordre qui savait que l'état de santé du Père Beauchêne était assez précaire acquiesça à ce désir, mais le fit accompagner par deux séminaristes. Tous trois partirent de la rue Lhomond, mais, arrivés à la hauteur du jardin du Luxembourg, près de la rue Soufflot, ils durent s'arrêter; le P. Beauchêne, en effet, venait de s'affaiblir; les yeux clos, inanimé. On le transporta immédiatement dans une pharmacie, où un cordial lui fut administré, mais en vain. M. Rajaud, commissaire de police du quartier de l'Odéon, prévenu aussitôt, vint à la pharmacie et ne tarda pas à être fixé sur la maladie du Père Beauchêne; on se trouvait en présence d'un cas de maladie du sommeil.

Le magistrat fit immédiatement transporter le malade à l'institut Pasteur, où il fut admis d'urgence.

D'après les renseignements recueillis au siège central de l'ordre du Saint-Esprit, le Père Beauchêne était atteint depuis longtemps de cette terrible maladie qu'il avait contracté au cours d'un voyage dans le Haut-Oubanghi. Rentré à Paris, il y a deux ans, le missionnaire avait ressenti les premières atteintes de son mal et il avait été traité tout d'abord par l'arsenic, puis par la toxine, en raison des profonds ravages produits par la maladie. Ces divers traitements, n'eurent pas l'effet qu'on en pouvait attendre. Le religieux s'affaiblissait de jour en jour malgré les piqûres de sérum qui lui étaient faites constamment.

De très grandes précautions avaient été prises autour du malade qu'on ne laissait jamais sortir seul. A l'institut Pasteur, on déclare que l'état du Père Beauchêne est grave et qu'on ne peut se prononcer d'une façon définitive.

Collision et explosion en mer

Un vapeur allemand a heurté et endommagé, au-dessus de la ligne de flottage, un paquebot français, « l'Atlantique », à l'entrée du port de Marseille.

On mande de New-York, aux journaux que le bruit a couru que deux cuirassés des Etats-Unis auraient fait explosion au nord de Cuba. Le gouvernement n'a reçu aucune confirmation de ce désastre.

Espionnage

On a arrêté samedi, à Verdun, (France) un soldat du 40^e d'artillerie compromis dans une affaire d'espionnage.

Dernière Heure

Les dettes du prince Georges de Serbie

BUDAPEST, 26. — Certains hommes de finance auxquels le prince Georges de Serbie soit 250,000 couronnes, se sont adressés au roi. Il leur a été répondu que cet argent n'est pas perdu, le prince devant faire une prompte et brillante carrière dans l'armée russe.

Incident de frontière

MADRID, 29. — On mande de Badajoz « l'Impartial » que des douaniers portugais, croyant avoir affaire à des contrebandiers, ont tiré sur trois hommes qui traversaient la Guadiana dans une barque. Deux de ces hommes ont été tués, le troisième grièvement blessé. Au moment où les douaniers tiraient, l'embarcation se trouvait encore dans les eaux espagnoles.

Au Maroc

PARIS, 29. — On mande de Tanger au « Temps »: M. Regnaud, après un arrêt de quelques jours à Tanger, viendra à Paris rendre compte de sa mission.

L'accord général est signé sur toutes les questions traitées. Les précisions et les modalités d'application seront arrêtées prochainement à Paris avec la mission marocaine.

Relativement à la frontière algérienne, Moulay Hafid accepte d'exécuter tous les engagements conventionnels de 1901 et de 1902.

Sur le sentier de la guerre

OKLAHOMA, 28. — Un combat a eu lieu entre 25 Indiens Peaux-Rouges et trois officiers des Elais-Unis. Quelques Peaux-Rouges auraient été tués.

Affaires st-galloises

Dans la votation cantonale de dimanche, le projet de loi sur la chasse, qui permet l'introduction de l'affermage des chasses, a été repoussé par 35,836 non contre 13,583 oui.

Les sept conseillers d'Etat sortants ont été confirmés.

Grands Conseils cantonaux

Le Grand Conseil zurichois a été nanti du projet de sa commission concernant l'introduction de la peine conditionnelle. Cette nouvelle mesure sera applicable aux peines ne dépassant pas neuf mois. Une exception sera faite pour les condamnés âgés de moins de 19 ans. Le sursis est porté de 2 à 5 ans et les tribunaux pourront exiger des condamnés une bonne conduite l'abstention de boissons alcooliques, l'apprentissage d'une profession.

GENÈVE

9 Rue Kléberg 9

Restaurant - Brasserie

pour Négociants et Employés

je me recommande tout particulièrement à mes compatriotes.

J. Mathieu (Ex maître d'Hôtel)
Succursale Hôtel Beau Rivage
à Nernier Mt. Savoie.

Complètement guéri

J'ai le plaisir de vous informer que grâce aux PASTILLES WYBERT de la pharmacie d'Or, à Bale, j'ai été complètement guéri d'un catarrhe de la gorge et des poumons. B. L. à Ober-Bussnang près Weinfelden.

Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais (12)

LES CHAINES

QUATRIEME PARTIE

(Suite)

Chaines lointaines

Le veuvage

I

« Ma chérie, je sais que tu es une bonne femme, pleine de courage; tu en fais preuve pour mener la vie que tu mènes. Si tu souffres parfois, soigne aussi que te souffre de mon côté.

« Car je ne serai pas long à revenir. Le choléra a fait des ravages terribles dans la République Argentine; les affaires sont suspendues. La maison qui m'employait prétend n'avoir plus besoin de mes services.

« Je vais chercher autre chose; mais si d'ici à huit jours, je n'ai rien trouvé qui me satisfasse, je me rembarque aussitôt. En Europe on trouve plus facilement à gagner sa vie.

« D'ailleurs, avant de partir, Ernst m'avait parlé d'une place de directeur; elle n'est que de mille francs par mois, mais c'est assez pour

« Adieu, mon amour, j'ai devant moi la photographie de tes traits chéris; je pense à toi comme je t'aime.

« J'embrasse les enfants et je t'embrasse avec toute ma tendresse.

Ton Frantz.

« P.S. — Ne m'écris plus à Buenos-Ayres, car je vais partir pour l'intérieur.

Ainsi, pas un mot des notes et point d'argent! Pour toute ressource je ne sais quelle basse combinaison d'emprunt par l'intermédiaire d'un tout jeune homme. Par surcroît plus de situation; l'annonce d'un prompt retour, sans aucun gain; et pour couronner le tout, l'aveu de son départ de Buenos-Ayres, sans me dire où je pourrai communiquer avec lui.

Un sombre désespoir s'empara de moi. Je venais de faire mon compte: il me restait quatre francs cinquante centimes... pour attendre quoi? jusqu'à quand?

J'eus une crise de larmes; j'en avais tant versé déjà! Mais la source de douleurs n'était pas tarie pour moi.

Que faire? M'adresser à papa; je savais trop ce qui m'attendait. Même s'il eût consenti à payer, il ne l'aurait fait qu'à une condition, celle que je romps avec Frantz. Et je n'en avais pas la force.

Ma nuit fut horrible. Le lendemain, le déficit des fournisseurs impayés recommença et il me fallut mentir, inventer des prétextes; pour la troisième fois le docteur m'écrivit en me priant de régler ses honoraires.

Dans la rue, on me faisait de tels affronts que je n'osais plus sortir. Dès qu'ils m'apercevaient, les gens se mettaient sur le pas de leur porte et me montraient du doigt; j'entendais voler sans cesse sur mon passage le

ler au collège, son dernier quartier de pension n'étant pas payé.

Enfin, ô honte! deux fois je trouvai installé chez moi, sans que je susses comment il était entré, un des notables commerçants de la ville, connu par sa richesse et sa laideur, qui sous le prétexte le plus futile n'hésita pas à me faire des propositions les plus déshonorantes.

Il me restait, de ma splendeur passée, trois bijoux, auxquels je tenais par-dessus tout: mon alliance, ma bague de fiançailles et les boucles d'oreilles que j'avais mises pour la première fois le jour de mon mariage.

Je les emportai, sans regarder derrière moi j'allai les vendre au premier bijoutier et dis tribuai en pâture aux créanciers l'argent que j'avais retiré.

Maintenant, il ne me restait plus rien: pas même un meuble, la saisie conservatoire de M. Jacob me les avait tous enlevés.

IV

J'écrivais toujours cependant à Frantz à Buenos-Ayres, multipliant sur mes adresses les recommandations de faire suivre; espérant que mes lettres le trouveraient enfin, car je me serais estimée coupable de n'avoir pas fait l'impossible pour le prévenir.

Je lui dépeignais mes embarras qui augmentaient chaque jour ma détresse, celle des enfants obligés de suspendre leur éducation, l'honneur de la situation. Je le suppliais de tout tenter pour gagner quelque chose d'avoir pitié de notre misère. Je ne reçus de longtemps aucune réponse.

Quoi qu'il m'en coûtait, j'allai chez Ernst et chez Germaine pour savoir à quoi m'en tenir sur cette place de directeur dont Frantz m'avait parlé dans sa lettre.

aimable à mon endroit, me piquant à mon point faible, c'est-à-dire en disant de méchantes choses sur mon mari.

Cette place; Ernst ne lui en avait pas parlé et s'il l'avait consultée, elle l'aurait détourné, d'en faire l'offre, car Frantz n'était bon à rien.

Mais sur ce mot, je sortis pour aller trouver mon beau-frère.

A la question que je lui adressai, il me répondit négativement. Jamais il n'avait fait pareilles propositions à Frantz. Il croyait au contraire qu'il n'avait plus besoin de lui et qu'il s'était tiré d'affaire.

L'ironie me parut un peu forte.

Il ajouta néanmoins que s'il s'agissait de lui rendre service, il allait s'efforcer de chercher une position, et il espérait bien la trouver.

Je le remerciai et je rentrai chez moi en proie à une profonde douleur.

Ainsi promesses et mensonges; voilà tout ce que j'avais obtenu de Frantz.

Cette fois, je ne pleurai plus; une rage intérieure me dévorait. S'il eût été là, je crois que j'aurais enfin pris sur lui cette influence qu'on me reprochait tant de n'avoir pas exercée.

Je me fis aussi le juste reproche de m'être montrée trop confiante, de n'avoir pas contrôlé ses dires, d'avoir cru comme parole d'évangile tout ce qu'il me contait.

Mais c'était passé; il fallait aviser à l'avenir.

Depuis quelque temps un projet était né en moi et y avait poussé de profondes racines.

La vie séparée d'avec mon mari devenait impossible et même préjudiciable. J'étais sans nouvelles de lui depuis deux courriers. Si le troisième ne m'apportait rien, c'était une

enfants. Ma place était auprès de lui. Mon père ne me refuserait pas ce dernier secours.

Une fois là-bas, Frantz, à qui la vue de sa femme et de ses enfants ne pourrait faire moins que de donner un redoublement d'énergie et de courage, trouverait certainement une place.

Et puis, il vivait bien lui. En se gênant, ce qui était suffisant pour lui le serait pour nous.

Plus j'y pensais, plus je me persuadais que ce projet était la raison même.

Le courrier arriva, et contre mon attente m'apporta une lettre de Frantz.

« Patient, me disait cette lettre que j'ouvris en tremblant, impatiente. D'ici à deux mois, je serai riche; j'ai monté une extraordinaire affaire d'élevage de bœufs et parallèlement une autre affaire d'exportation qui doit me rapporter gros.

« Si je pouvais obtenir de ton père le prêt d'un capital de cinquante mille francs pour augmenter le cercle de mes opérations, ce serait la fortune à bref délai.

Je froissai de rage cette lettre. Toujours des promesses, des illusions. Demain!... Toujours demain!...

Cependant ne pouvais-je pas attendre? Nous étions au printemps; ma mère consentirait à me prendre mes enfants pour quelque temps à Blamont. N'ayant que ma subsistance à assurer, et pouvant compter sur le boucher, le boulanger, le fruitier de mon père, je pourrais tenir jusque-là.

Je résolus de patienter encore; mais je me jurai que ce serait la dernière fois, et j'écrivis à Frantz:

« Il est inutile que je fasse auprès de papa la démarche que tu demandes de faire, pour toutes les raisons que tu connais, auxquelles il faut ajouter celle-ci: c'est que papa n'a

Vin blanc & Vin rouge advertisement with prices and Oscar Roggen, Morat.



ALIMENT POUR VEAUX advertisement text.



GALLINEA ALIMENT DE LA BASSE-COUR advertisement text.

L'INDICATEUR industriel, agricole et commercial du VALAIS, pour 1908-1909 advertisement.

Agenda du Valais 1909 advertisement with price details.

Table des matières for the agenda, listing various agricultural and regional topics.

Les demandes doivent être envoyées simplement à l'adresse: Agenda du Valais, Sion.

Advertisement for 'Le Savon' (The Soap) with 'Bureau américain' logo.

LOUIS WERRO, Montilier près Morat Fribourg advertisement for watches.



- Voulez-vous - être servis à souhait dans vos graines de légumes et de fleurs!

En 2-8 jours advertisement for a product, possibly related to the seeds mentioned above.

Etiquettes de vin advertisement with 'En vente à l'Imprimerie GESSLER'.

L'omelette au lard

par FERDINAND DE SEPIBUS. Puis d'un mouvement nerveux, il laissa retomber le couvert sur la marmite.

vre Diane. Quant à nous nous avalerons les œufs tout crus. Tout en parlant le Furet, cherchait toujours dans l'intérieur, où il avait plongé le bras...

Et bien, dit le bossu à son tour, il me semble que ce lard fondu, répand au contraire une odeur assez drôle. Une odeur comme tu dirais... hem... hem... enfin pas trop bonne ma fois...

Marius, en reconnaissant la femme du charbonnier. Certainement que vous aurez fait emplettes, comme de coutume? Mais oui, mais oui, Monsieur Marius et même que madame Cunégonde votre épouse est fort fâchée et inquiète de votre longue absence.

seurs laisseront tomber à terre leurs dernières bouchées, puis se levant d'un bond, une main sur la bouche l'autre sur l'estomac, ils s'en furent en courant vers la porte...

» Ne compte donc que sur toi et ne te monte pas ambitieux. Si, au prochain courrier, tu ne m'envoies pas la somme nécessaire à notre existence et à l'achèvement de la liquidation des dettes que tu as laissées, je partirai avec les enfants. La vie devient intolérable ici.

de désespérer; mais le secret pressentiment de confiance que j'avais en Frantz ne m'avait pas trompée. Il justifiait encore une fois, toutes les espérances que j'avais mises en lui.

trême. Pour l'avenir il faudra attendre la prochaine saison des courses, et alors ce sera des milliers de francs que je l'envoierai, à moins que je te les portes moi-même.

CINQUIEME PARTIE Chaînes brisées I Je n'avais pour partir pas grands préparatifs à faire: des vêtements, du linge, quelques objets personnels. Le reste... était à M. Jacob.

pression mortuaire. Je donnai un tour de clef qui résonna dans le vide, toutes les tentures ayant été enlevées, je la remis au propriétaire et poussant mes enfants devant moi, je m'en allai tristement.